

Réunion publique du 12 avril 2025 après-midi Un événement Ault Environnement

Le ruissellement de l'eau pluviale à Ault

Mieux comprendre
Trouver des solutions

Discuter après le visionnage d'un film documentaire sur la replantation de haies

Les participants étaient invités à échanger leurs expériences vécues en cas de fortes pluies, à analyser les projets de gestion des eaux pluviales et à découvrir des expériences de prévention du ruissellement.

La réunion s'est terminée par la projection du film « Le Village qui voulait replanter des arbres » en partenariat avec Télé Baie de Somme.

Rappel des positions d'Ault Environnement

Ault Environnement a rappelé que depuis 2013 l'association a alerté sur le rôle de l'eau pluviale dans l'érosion des falaises. Elle a mis en avant le rapport SOMEA de 2003 et demandé qu'il soit annexé en 2017 au Plan Local d'Urbanisme et que ses recommandations soient respectées.

En 2014, Ault Environnement a participé à la pseudo-concertation organisée par l'Etat sur le Plan de Prévention des Risques. Celui-ci a intégré en 2015 des mesures culturelles de prévention qui ne sont pas respectées.

En 2015, Ault Environnement a mené une action contre le bassin d'infiltration créé près de la falaise, à l'occasion des travaux sur la rue de la république. Ce bassin a pu être condamné un an après sa création.

En 2020, Ault Environnement a participé à la concertation sur l'aménagement du centre-bourg.

En 2021, l'association a analysé l'inondation boulevard Michel Couillet.

En janvier-février 2025, elle a émis un avis sur le projet d'aménagement hydraulique soumis à enquête publique en regrettant l'absence de concertation préalable sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pluviales (SAGE) et sur le programme de la première tranche prévue en 2025.

L'enquête publique portait sur une Déclaration d'Intérêt Général pour des interventions publiques sur les propriétés privées et sur une Demande d'Autorisation Environnementale pour les travaux dans les espaces agricoles dont les ruissellements atteignent le centre bourg par la cavée verte et par la rue du 11 novembre.

Dans son avis, Ault Environnement a rappelé les attentes de solutions hors du centre bourg (rues de Paris, boulevard Michel Couillet), a demandé que les haies prévues sur la route de Saint-Quentin-Lamotte soient plantées sur des merlons de terre en raison de l'importance des écoulements venant des champs et que la haie proposée depuis 2003 sur le Mont aux Cailloux sur un terrain qui semble appartenir au CCAS mais qui n'est pas prévue dans le projet soit réalisée pour protéger la cavée verte très fragilisée.

Ault Environnement a également demandé de faire évoluer les pratiques agricoles pour que les sols soient moins imperméables et qu'ils stockent et infiltrent l'eau.

Inondations à Onival

Un habitant d'Onival a fait remarquer que les problèmes d'écoulement d'eau pluviale sur la falaise remontent bien avant 1983 et la création de la casquette. Il a observé une accentuation depuis 12 ans.

Un autre habitant rappelle qu'en 2019 la rue de Paris a été réaménagée sans gestion de l'eau pluviale.

Un habitant du boulevard Michel Couillet qui est souvent inondé a rappelé sa demande faite depuis 2021 de création d'un nouvel exutoire vers la mer au point bas du boulevard.

Le vice-président du SIVOM a répondu que les prochains travaux rue de la Terrasse vont renvoyer les eaux pluviales vers la rue Léveillé.

Le maire a ajouté que ces eaux seraient conduites vers l'exutoire de la rue de la Pêche par l'inversion de la pente et un caniveau en travers de la rue de Paris. Un puit d'infiltration doit être créé près de la chapelle d'Onival. Cela répond à la politique de l'agence de l'eau mais pose la question de la proximité des habitations. Il annonce qu'une étude sur la solidité de la casquette va être menée mais qu'Ault a été exclue du PAPI 2 (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Ault Environnement rappelle le problème de l'eau pluviale injectée dans les égouts d'eaux usées et le danger du passage de poids lourds boulevard Michel Couillet. L'association demande une concertation sur la casquette. Elle souligne l'intérêt d'infiltrer les eaux de la rue Dalhausen (infiltration des eaux de l'école sur son terrain, infiltration sur l'ancien terrain de foot).

Le maire répond qu'on pourra regarder ces possibilités d'infiltration.

Centre-bourg

Ault Environnement rappelle son attente que les avaloirs diagnostiqués comme inadaptés pour avaler l'eau de pluie soient modifiés et que l'erreur qui concentre l'eau de pluie de la rue d'Eu sur le passage piéton de l'impasse Leinel soit corrigée.

Le maire ajoute qu'une erreur de niveau dans l'aménagement du bas de la Grande Rue provoque l'inondation du magasin SEAJO.

Pratiques agricoles

Le conseiller départemental qui est agriculteur souligne que les choix d'aménagement hydraulique ne dépendent pas seulement de l'accord des agriculteurs mais aussi des propriétaires fonciers.

Il demande s'il y avait avant des prairies sur le plateau et de quand date le remembrement. L'élevage a été maltraité. Il a souvent remplacé par la pomme de terre pour laquelle la préparation de la terre est favorable à l'érosion. Il est important d'avoir un sol vivant. L'abandon du labour et la culture d'engrais vert permet d'éviter les sols nus l'hiver.

Questions diverses

Une habitante demande s'il y a des aides de collectivités pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie.

Un habitant demande que les propriétaires reçoivent une attestation de conformité du rejet d'eau pluviale hors de l'égout d'eau usée pour en disposer lors de la vente.

Un paysagiste suggère de sensibiliser à l'importance de préserver des sols infiltrants sur les terrains privés. Il plaide pour une coconstruction des solutions de gestion des eaux pluviales.

Le maire signale que le terrain de camping-car de la Cavée Verte a été aménagé avec sol infiltrant, noue, merlon. Le chemin prévu pour l'accès piéton au camping sera l'occasion de traiter l'eau pluviale.